

Visions
prospectives
pour le Grand
Genève



Habiter
la ville-paysage
du 21^e siècle

1. Programme et objectifs	1.1	Présentation de la consultation	1
	1.2	Le contexte de la consultation	2
	1.3	Les enjeux territoriaux	4
		a. Le principe de préservation des surfaces d'assolement (SDA)	5
		b. Le déséquilibre entre logements et emplois de part et d'autre de la frontière	5
		c. Le flux des déplacements quotidiens transfrontaliers	5
		d. La Genève internationale	6
	1.4	L'ambition de la consultation	7
	1.5	Problématique générale	7
		a. Les grands objectifs pour la Ville en 2050	8
		b. Problématique du Grand Genève	9
	1.6	Périmètre d'étude et de projet	11
2. Procédure	2.1	Nom et adresse du maître d'ouvrage	13
	2.2	Genre de mandats d'étude parallèles et type de procédure	13
	2.3	Bases juridiques	13
	2.4	Langue(s) officielle(s)	13
	2.5	Devise monétaire applicable	13
	2.6	Droit de propriété	13
	2.7	Litiges	14
	2.8	Conditions de participation	14
	2.9	Exclusion	15
	2.10	Sous-traitance	15
	2.11	Indemnités prévues	15
	2.12	Calendrier de la procédure	15
	2.13	Composition des comités d'évaluation	16
3. Temps 1 : appel à candidatures	3.1	Inscription et demande du dossier	19
	3.2	Questions au collège d'experts et réponses	19
	3.3	Critères de sélection	19
	3.4	Contenu des dossiers à retourner pour le temps 1	20
	3.5	Remise des dossiers de présélection	20
4. Temps 2: consultation Mandats d'étude parallèle	4.1	Forme de mise en concurrence et procédure	22
	4.2	Dispositions pour le dialogue de présentation	22
		a. Éléments fournis	22
		b. Dialogue avec le collège d'experts	22
		c. Mode de rendu et documents demandés pour la présentation des équipes et de leurs hypothèses	22
		d. Critères d'appréciation des propositions	22
		e. Issue du jugement	22
		f. Journée de conférences	23
		g. Questions au collège d'experts et réponses	23

4.3.	Dispositions pour le dialogue intermédiaire	23
a.	Éléments fournis	23
b.	Dialogue avec le collège d'experts	23
c.	Mode de rendu et documents demandés pour la présentation intermédiaire	23
d.	Critères d'appréciation des propositions	24
e.	Issue du jugement	24
f.	Questions au collège d'experts et réponses	24
4.4.	Disposition pour le rendu final	25
a.	Éléments fournis	25
b.	Présentation finale au collège d'experts	25
c.	Mode de rendu et documents demandés pour la présentation finale	25
d.	Examen préalable	25
e.	Critères d'appréciation des propositions	25
f.	Issue du jugement	25
4.5.	Exposition publique et publication	26
4.6.	Récupération des projets remis	26

5.	Annexes — Documents remis	26
6.	Contacts	26

Programme et objectifs

1.1 Présentation de la consultation

A l'initiative de la Fondation Braillard Architectes, le consortium de partenaires composé du Canton de Genève, du Pôle métropolitain du Genevois français, des Services Industriels Genevois (SIG), de la Fédération des Architectes Suisses (FAS), de la Fédération des Architectes et Ingénieurs (FAI) de Genève, de la Fédération Suisse des Urbanistes (FSU), de Patrimoine Suisse Genève, du Conseil d'architecture, Urbanisme et Environnement de Haute-Savoie (CAUE 74) – ci-après le Comité de pilotage – lance la consultation urbano-architecturale et paysagère intitulée *Visions prospectives pour le Grand Genève. Habiter la ville-paysage du 21^e siècle.*

Son ambition est de réunir des éléments de connaissance et des propositions stratégiques d'aménagement, conduisant à l'élaboration de scénarios d'évolution par le projet pour l'agglomération franco-valdo-genevoise à l'horizon 2050. Internationale et interdisciplinaire, la Consultation affiche la nécessité d'obtenir, à l'issue d'une période de douze mois, un ensemble cohérent de productions à la fois théoriques et pratiques, autant conceptuelles qu'opérationnelles. Son caractère s'appuie sur les trois piliers du développement durable, à savoir l'environnement, le social et l'économie, au travers de trois questions principales :

- a. Quels principes d'aménagement favorisent la biodiversité, améliorent la qualité des écosystèmes et préservent les espaces naturels et agricoles ?
- b. Quels concepts pour une ville limitant ses impacts sur le dérèglement climatique, tout en étant résiliente à celui-ci et à ses conséquences socio-économiques ?
- c. Comment concrétiser des outils territoriaux menant à une évolution économique et sociale stable et équitable ?

Sont invitées à répondre à cet appel des équipes pluridisciplinaires souhaitant élaborer sur le rôle des territoires urbanisés à l'égard de la transition écologique, notamment par la prise en considération des défis environnementaux, sans pour autant négliger les volets sociaux et économiques du développement durable — notamment dans le cas du Grand Genève. Ainsi, les équipes candidates peuvent choisir un ou plusieurs axes de questionnement pour leur stratégie projectuelle, de manière à respecter les objectifs et la problématique énoncés dans ce cahier des charges. Les équipes retenues lors de la procédure de sélection décrite par le présent document seront ensuite invitées à développer leur réflexion sur trois échelles en parallèle : celle du territoire, celle

de la ville ou du quartier et celle du bâtiment et de l'architecture.

La Consultation a été conçue dans le cadre du Programme pluriannuel de recherche et culture de la Fondation Braillard Architectes intitulé *The Eco-Century Project*[®], dont les objectifs principaux portent sur l'évolution nécessaire des métiers du projet architectural, urbain et paysager afin de répondre aux exigences de la transition écologique. *The Eco-Century Project*[®] est placé sous l'égide du Programme des Nations Unies pour l'Environnement. La Consultation est par ailleurs lancée dans la continuité des engagements pris par la communauté internationale lors de la COP 21, tout en s'inscrivant dans le cadre des 17 objectifs du développement durable des Nations Unies, en particulier le onzième : *villes et communautés durables*.

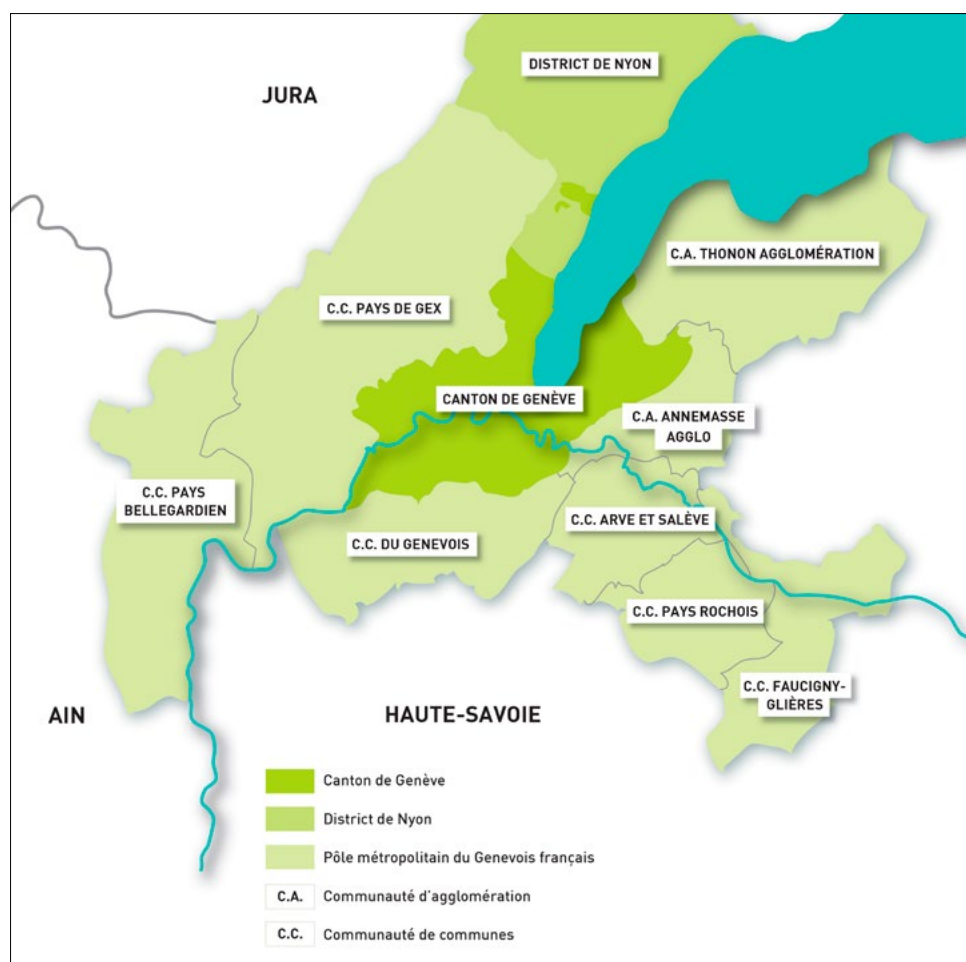
La Consultation urbano-architecturale et paysagère pour le Grand Genève vise à donner un nouvel élan au projet de ville écologique du 21^e siècle. Si celle-ci reste la clé pour le tant souhaité « changement de paradigme », les disciplines de la transformation de l'espace — pour autant qu'elles influencent sa forme et son fonctionnement — ne pourront l'esquisser que grâce à des outils, méthodes et dispositifs renouvelés par un intense travail interdisciplinaire. Il est à noter que, dû à son caractère prospectif, la consultation pour le Grand Genève n'a pas vocation à articuler des alternatives concrètes aux projets d'agglomération actuellement en vigueur.

1.2 Le contexte de la consultation

Le Grand Genève est la dénomination officielle d'un territoire transfrontalier de plus de 2'000 km², réparti sur 212 Communes suisses et françaises. Abrisant 1 million d'habitants et 511'900 emplois en 2014, il comprend le Canton de Genève, le District de Nyon situé dans le Canton de Vaud et le Pôle métropolitain du Genevois français (voir carte ci-joint). Cette entité est actuellement régie par le Groupement local de coopération transfrontalière (GLCT) du Grand Genève, composé de 24 membres représentant l'ensemble des territoires impliqués, pour en assurer la gouvernance et gérer les dossiers transfrontaliers sur trois domaines : la mobilité, l'aménagement et l'environnement.

L'agglomération est une véritable ville-paysage dont le centre névralgique, la Ville de Genève, affiche un excellent classement mondial en termes de qualité de vie. Avec son aura historique parée de sa force économique et renforcée par son statut unique de ville abritant un nombre considérable d'institutions et de populations internationales, Genève et ses homologues du GLCT poursuivent un agenda clairement apparenté à la problématique écologique : maîtriser le développement, renforcer le caractère métropolitain, densifier les cœurs de vie et les centres régionaux, favoriser l'attractivité de part et d'autre de la frontière.

La coopération transfrontalière ne date pourtant pas d'hier. Suite à un accord franco-suisse conclu en 1973, une commission fut créée pour gérer les « problèmes de voisinage » entre le Canton de Genève et les Départements limitrophes de l'Ain et de la Haute-Savoie et dotée d'un organe exécutif, le Comité régional franco-genevois (CRFG). Dès lors, les démarches collaboratives se sont multipliées entre le Canton de Genève, le District de Nyon et la France voisine, autour des enjeux transfrontaliers que pose leur territoire commun en termes de mobilité, d'emplois et de



logement, mais également en termes d'environnement, de paysage et de culture commune. Parmi ces démarches, il convient de se référer au « Livre blanc » franco-genevois de l'aménagement du territoire, publié en 1993, premier document à dresser un inventaire des défis que la région doit relever et à proposer des solutions concrètes. Quatre ans plus tard, les collectivités participantes signèrent la charte du CRFG, définissant ainsi l'agglomération franco-valdo-genevoise comme périmètre concret de planification. Suite à ces démarches embryonnaires, le tournant des années 2000 voit naître la politique suisse des agglomérations, appelant un véritable projet transfrontalier. La première version de ce projet parut en 2007, avec des révisions régulières tous les quatre ans. L'actuel Projet d'agglomération de troisième génération (PA3) est en vigueur depuis 2016¹.

Adoptée en 2001, la politique des agglomérations offre un autre plan de résolution des problèmes engendrés par l'urbanisation, par delà les frontières administratives communales, cantonales et nationales. Aussi, la Confédération helvétique soutient financièrement sous la forme d'un appel à projets les collectivités qui coopèrent pour gérer leur urbanisation et leur réseau de transports. Elle reconnaît ainsi le statut « moteur » des villes au sein de leur territoire.

Au-delà de la politique des agglomérations, le pouvoir fédéral a historiquement une influence toute relative sur l'aménagement au niveau cantonal.

¹ Ces projets ainsi que d'autres documents de planification ou d'analyses territoriales sont disponibles dans la bibliographie en annexe de ce document.

La première loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LAT) voit le jour en 1979, en tant que loi-cadre édictant des grands principes d'aménagement que les Cantons sont chargés de traduire dans leur appareil législatif et réglementaire. Du fait d'une montée en puissance des préoccupations écologiques qui pointent du doigt l'urbanisation comme dommageable à l'environnement et au paysage, la LAT fut révisée en 2013. Cette révision prône l'utilisation mesurée du sol et la conservation des zones agricoles en privilégiant l'urbanisation dans les zones déjà bâties et bien desservies par les transports publics (LAT, art.1, voir annexe).

Le système fédéraliste helvétique prévoit la répartition des compétences entre les collectivités territoriales fondée sur le principe de subsidiarité. Ce principe suppose la souveraineté au niveau le plus bas possible et l'intervention du niveau supérieur uniquement en cas de nécessité. Ainsi, alors que la Confédération a pour rôle de fixer les conditions-cadres (Cst., art. 75, al. 1, voir annexe), l'aménagement du territoire reste en majeure partie la prérogative des Communes ou, dans le cas genevois, du Canton.

En ce qui concerne la partie française de l'agglomération, chaque échelon territorial est règlementé par des lois et dispositifs précis. Au niveau national les lois sur l'aménagement du territoire favorisent un urbanisme durable: loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR); loi sur l'engagement national pour l'environnement (ENE); loi portant sur la nouvelle organisation territoriale de la république (Loi NOTRE), etc. Les intercommunalités françaises sont compétentes pour l'élaboration des plans locaux d'urbanisme intercommunaux (PLUI) et des documents de planification sectorielle en matière d'habitat, d'urbanisme commercial, de transports, d'énergie et de qualité de l'air (PLH, DAAC, PDU, Plan Climat Air Energie Territorial). Le Pôle métropolitain du Genevois Français est chargé de coordonner les questions d'aménagements dans son périmètre et notamment les aspects transfrontaliers liés à l'agglomération. Il s'est engagé dans un InterSCOT qui devrait se transformer en SCOT (Schéma de cohérence territoriale). Cet InterSCOT s'articule avec le projet de territoire du Grand Genève. La compétence de la Région a été renforcée avec la création des Schémas Régionaux d'Aménagement et de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET).

1.3 Enjeux territoriaux

Les agglomérations sont traversées par toutes sortes de limites administratives. Or le Grand Genève est l'un des rares cas où l'une des ces limites est à la fois une frontière nationale et **une frontière économique et monétaire**. Le tracé des frontières fut négocié entre 1815 et 1816, lors du rattachement de Genève à la Confédération helvétique. Il a permis de créer un territoire continu englobant les différentes possessions genevoises autrefois éparses et reliant le Canton nouvellement créé à la Confédération Helvétique. Pour autant, au lieu de suivre les lignes de crête qui surplombent le bassin géographique du Genevois, la négociation politique d'antan a donné naissance à un Canton à la surface exigüe. Sa particularité consiste en une frontière longue de plus de 100 kilomètres avec la *France voisine*, et une ligne droite de connexion de seulement 4 kilomètres avec la Confédération. Le Canton de Genève et son système urbain se présentent ainsi comme une « excroissance » de la Suisse, encastrée dans le

territoire français et dont le centre, la Ville de Genève, exerce une polarité forte au-delà des frontières cantonale et nationale. Une telle géométrie des frontières n'aurait pu que contribuer à toute une série de particularités fonctionnelles, dont trois sont à considérer dans le cadre de cette Consultation.

a. **Le principe de préservation des surfaces d'assolement (SDA).**

Ce principe est fondé sur la volonté de préserver au sein de chaque Canton les meilleures surfaces arables destinées à garantir l'approvisionnement du pays en denrées alimentaires à long terme. Il conduit encore aujourd'hui à limiter l'urbanisation, au profit d'une importante présence de l'activité agricole. Pour autant, l'agriculture genevoise a su s'étaler sur des zones franches en territoire français permettant l'importation détaxée de denrées alimentaires (sous l'expression imagée d'un « territoire-léopard »). Il s'agit là de l'un des aspects de la longue relation que Genève entretient avec la France voisine, aussi bien économique que culturelle et sociale. Cette législation limite considérablement l'urbanisation côté genevois et la reporte au-delà des frontières cantonales. Les secteurs français et vaudois sont ainsi davantage soumis au mitage que la campagne genevoise.

b. **Le déséquilibre entre logements et emplois de part et d'autre de la frontière.**

Le deuxième aspect propre au transfrontalier consiste en un déséquilibre marqué par le déficit d'emplois du côté français² et (dans une moindre mesure) nyonnais et le déficit de logements côté genevois. En effet, l'essor économique et le besoin de main d'œuvre à Genève de l'après-guerre ont attiré de nouvelles populations venant d'ailleurs, lesquelles n'ont pas toujours pu s'installer sur le sol genevois. Autrement dit, environ un quart des employé.e.s du Canton de Genève habitent en France voisine. Dans le sens inverse, beaucoup de Suisse.s.s.e.s traversent la frontière nationale pour bénéficier d'un coût de la vie moins cher tant en termes de logement que de commerce.

c. **Le flux des déplacements quotidiens transfrontaliers.**

Si la polarisation et la distance entre les lieux d'emploi et de travail restent des défis majeurs des villes partout dans le monde, c'est la nature transfrontalière des déplacements qui caractérise en sus le cas du Grand Genève, constituant ainsi sa troisième particularité fonctionnelle. Autrement dit, plus de 600'000 personnes traversent la frontière chaque jour, pour leur grande majorité en véhicule individuel, ce qui est source de nuisances sonores, d'encombrement et de pollution. Et c'est bien les spécificités législative, économique mais aussi de formes urbaines plus ou moins diffuses qui défient la volonté — tout

² À l'échelle de l'hexagone, le Pôle métropolitain du Genevois français connaît un dynamisme économique exceptionnel, boosté par la proximité de l'économie suisse. A titre d'illustration, entre 2007 et 2012, alors que l'économie française était touchée durement par la crise, le Genevois français connaissait un taux de création d'emplois de 1.3% par an, avec plus de 115 000 emplois créés en cinq ans.

autant transfrontalière— en faveur d’une politique commune de transports publics. Par ailleurs, des différences techniques et infrastructurelles entretiennent l’« effet frontière », tels les modes d’alimentation énergétique des bâtiments qui entravent la mise en place d’une politique énergétique commune.

d. La Genève internationale

Dans les années 1860, la Ville de Genève est le lieu de la création du Comité International de la Croix Rouge (CICR) et de la signature du premier traité de droit international humanitaire (la Convention de Genève). En raison de la neutralité de la Suisse et de la position géographique stratégique de Genève, la Société des Nations (future Organisation des Nations Unies (ONU)) et le Bureau International du Travail (BIT) s’y implantent en 1919. À la suite de la seconde guerre mondiale, d’autres acteurs de la coopération internationale choisissent la Ville de Genève comme lieu d’ancrage. Aujourd’hui, Genève est le siège européen de l’ONU et le lieu le plus actif au monde de la diplomatie multilatérale. En effet, 176 États y sont représentés et plus de 30 organisations internationales ainsi que 380 Organisations non-gouvernementales (ONG) sont installées sur le territoire, en particulier dans le quartier des Nations. En raison de sa politique fiscale avantageuse, de son statut de Ville internationale et de la qualité de l’enseignement supérieur, le territoire est attractif pour les multinationales (931 sièges), les entreprises actives dans la recherche (600), ainsi que les structures financières et de négoce (120 établissements bancaires et 3’200 intermédiaires financiers). Ainsi, environ 32’000 personnes travaillent dans le secteur de la gouvernance et de la coopération internationale alors que les multinationales comptabilisent autour de 90’000 emplois exprimés en équivalents plein temps (EPT), soit 29 % des EPT du canton. Le statut de Ville internationale et les emplois qui s’y rapportent reste un enjeu majeur du développement de l’agglomération franco-valdo-genevoise au sein de la concurrence interurbaine mondiale.

En somme, ces quatre particularités fonctionnelles dues au caractère transfrontalier et international de l’agglomération franco-valdo-genevoise conduisent d’une part à l’aggravation des conditions environnementales en termes d’émissions de polluants et de gaz à effet de serre et, d’autre part, au déséquilibre de la *croissance démographique et urbaine* qui prend une forme d’auréole autour du lac Léman. Leurs effets sont de plus en plus ressentis sur la continuité de sa charpente paysagère. Actuellement fragilisée sous la pression des voies de communication automobile et de l’urbanisation, celle-ci permet encore aux réseaux vert et bleu de relier le lac avec les massifs montagneux et reste l’un des grands atouts qualitatifs du bassin genevois. La biodiversité, la qualité des sols et de l’air de la région suivent la tendance négative, laquelle s’arrime avec les prévisions de la montée de la température moyenne avec des pics de chaleur de plus en plus fréquents. L’agglomération franco-valdo-genevoise cherche ainsi à renforcer les facteurs de résilience et de durabilité de son développement futur.

1.4 L'ambition de la Consultation

La Consultation a pour ambition de s'inscrire entièrement dans le cadre du projet collectif de la transition écologique post-COP21, en invitant les équipes pluridisciplinaires à y répondre par **l'essor d'une nouvelle intelligence des territoires habités développée au prisme des services écosystémiques, dans le cas précis du Grand Genève.**

D'autre part, il s'agit d'un appel à idées sur l'évolution de l'agglomération franco-valdo-genevoise, **par la traduction de données, idées, concepts et outils du projet en formes visuelles lisibles et compréhensibles** par les citoyens. Les résultats de cette démarche pourront servir de modèle aux agglomérations et villes souhaitant diminuer leur impact sur l'environnement et rendre leurs espaces habités résilients au dérèglement climatique. Plus généralement, les résultats de cette Consultation seront de nature à accompagner la réflexion des décideurs pour les années à venir, tout en renforçant le sentiment collectif d'appartenance à un territoire commun.

1.5 Problématique générale

Face à l'urgence environnementale, la transition écologique devient un projet collectif prioritaire, fondé sur un consensus citoyen de plus en plus large. À l'ère de l'Anthropocène, l'humanité s'attelle à évoluer vers des modes de vie en adéquation avec les ressources planétaires, visant à stabiliser le climat à un niveau aussi proche que possible à celui de la période préindustrielle. La pierre angulaire de ce chantier est sans aucun doute la ville et plus généralement le domaine de l'urbain.

Pourtant, le paradoxe se fait de plus en plus sentir : d'une part, comme sur le reste de notre planète qui se peuple et s'urbanise sans répit, le cadre bâti de l'espace transfrontalier du Genevois doit évoluer considérablement pour accueillir dignement une population qui, déjà en 2040, pourrait atteindre 1'300'000 habitants ; d'autre part, les activités humaines, la mobilité, les standards du confort et les normes de sécurité augmentent sans cesse et exigent de plus en plus de ressources en eau et énergie³. Ce contexte offre le cadre de réflexion et d'action au sein duquel les objectifs de réduction drastique de notre consommation de CO₂, ainsi que celui de la réduction de notre empreinte écologique pourront être poursuivis en détail, avec rigueur et imagination.

Comment croître de plusieurs points d'indice sans porter davantage atteinte à un environnement déjà fragilisé ? Comment aménager équitablement des espaces humains tout en permettant l'épanouissement de la biodiversité et l'économie en ressources naturelles ? Comment traduire en nouvelles formes bâties la préoccupation collective pour l'environnement ?

Telles sont les questions que le monde en voie rapide d'urbanisation se posera pour les prochaines années, afin que les villes et les territoires deviennent un moteur puissant de la transition écologique.

³ Les calculs sont de plus en plus alarmants : déjà, au début des années 1990, une ville d'un million d'habitants consommait directement ou indirectement 9'500 tonnes de carburants fossiles, 2'000 tonnes de nourriture, 625'000 tonnes d'eau et 31'500 tonnes d'oxygène par jour, tout en reversant 500'000 tonnes de déchets et 28'500 tonnes de dioxyde de carbone, selon Kirkpatrick Sale, in *Dwellers in the Land: The Bioregional Vision*, New Society Publishers, Gabriola Island (BC), 1991, p. 56. Où en sommes-nous avec ces chiffres dans le cas du Grand Genève, et comment ce territoire se positionne-t-il dans la réalité et dans la prospective ?

a. Les grands objectifs pour la Ville en 2050

En adéquation avec ces défis, une série d'objectifs se dessine, au croisement des disciplines du projet (urbanisme, paysage, architecture), des sciences de l'ingénieur, des sciences de l'environnement et de l'énergie :

Établir des stratégies urbaines évolutives et adaptatives sans porter préjudice aux écosystèmes et développer une économie des ressources menant à un territoire limitant l'impact des activités humaines sur le dérèglement climatique et résilient à celui-ci. Il faudra notamment créer/renforcer/pérenniser :

- des réseaux écologiques fonctionnels et de qualité ;
- la protection et le maintien des écosystèmes, de leur biodiversité et des services écosystémiques ;
- la préservation des ressources naturelles (eau, sols, sous-sols, biodiversité, air) ;
- la production de l'énergie nécessaire pour les besoins humains sans recourir au fossile et au nucléaire.

Proposer la transformation des espaces urbains et du paysage pour accompagner l'évolution des modes de vie et pour répondre aux conséquences socio-économiques du déséquilibre environnemental tout en s'appuyant sur l'existant comme préalable à tout projet. Il faudra notamment concevoir et élaborer :

- les dispositifs construits d'un environnement sain et de qualité pour le bien être du vivant ;
- les moyens, voies et cadres d'une mobilité alternative et décarbonée ;
- les techniques de recyclage du bâti existant qui permettront d'améliorer son efficacité énergétique, tout en respectant l'héritage historique et la mémoire collective ;
- les processus de construction d'un bâti sain avec des émissions polluantes limitées (déchets de construction, substances dangereuses, bruit, ondes électromagnétiques) ;
- des formes, figures et lieux concrétisant l'idéal de la métropole durable, loin des simplismes, excès et déformations du greenwashing.

Orchestrer les formes, les fonctions et les lieux de l'urbanité en un ensemble intelligible et intelligent capable d'assurer une croissance économique stable et durable. Il faudra notamment prendre soin de :

- capitaliser sur les technologies de l'information invitant les citoyens à participer activement au devenir de leur territoire pour le plus résilient, durable et connecté, connu sous le vocable de Smart City ;
- minimiser les déchets à la source et optimiser l'approvisionnement en matières premières pour la construction en favorisant le recyclage ;
- favoriser un tissu économique de qualité où les symbioses, la mutualisation, les synergies, la transversalité sont la norme ;
- développer une économie plus solidaire, plus locale et plus citoyenne.

b. La problématique sur le Grand Genève

Bien entendu, ces objectifs globaux se croisent de manière spécifique et située sur le territoire du Grand Genève, portant notamment sur les multiples déséquilibres entre logement et travail, entre mobilités et espaces de vie, entre ville et campagne, enfin, entre vie locale et rôle international — tout cela au prisme des contraintes transfrontalières.

— Ville et énergie

Quels dispositifs urbains et territoriaux peuvent contribuer à une agglomération approvisionnée par des énergies propres et décarbonées? Quels sont les moyens pour réduire graduellement la consommation globale jusqu'à 2050? Quel mix énergétique et quels usages de ceci? Comment faire de l'économie en énergie et en ressources l'un des avantages concrets et symboliques de vie urbaine, à la fois localement et à l'échelle mondiale grâce notamment à l'aura internationale du Grand Genève?

— Ville et mobilité

Quelle nouvelle symbiose imaginer entre les projets de mobilité et les lieux urbains, où se déploie la vie individuelle et collective? Comment les espaces traduiront-ils les alternatives à la mobilité individuelle, ou au contraire, comment sauront-ils la contenir en inventant / recyclant / modifiant les formes urbaines d'aujourd'hui? Quelles sont les échelles de pertinence des nouvelles mobilités, y compris celles relatives au statut international du Grand Genève en tant que centre indispensable de la diplomatie multilatérale?

— Ville et nature

Forgée dans la longue histoire de cette ville-paysage d'exception, la charpente paysagère du Grand Genève s'avère la matrice fondamentale pour l'évolution de l'agglomération comme productrice de services éco-systémiques. Agriculture et biodiversité, vie publique, vie internationale et loisirs, habitat et travail, fonctions symboliques et fonctions économiques, jour et nuit, saisons et climat, ne sont que quelques unes des caractéristiques soutenues durablement par le paysage habité du Grand Genève, dont il convient de prendre soin.

— Ville et société

Quelles formes urbaines et qualité d'habitat, de mixité et d'espaces publics correspondront aux aspirations des populations résidentes, locales et internationales, aux changements ou mutations sociologiques à venir? Quelle requalification urbaine — articulant conservation, transformation et extension — pourrons-nous opérer dans les différentes situations construites dont nous héritons aujourd'hui? Comment redonner des identité(s) par le bâti aux multiples échelles du franco-valdo-genevois? Comment mettre en valeur cette mémoire collective construite autour de l'accueil et de la négociation?

c. Questions de recherche par le projet

Appliqués au cas du Genevois, les problématiques ci-dessus peuvent être détaillées à l'aide des questions suivantes (liste non-exhaustive) abordées sous le prisme des préoccupations environnementales, dont les trois premières concernent les fonctions stratégiques au sein du Grand Genève.

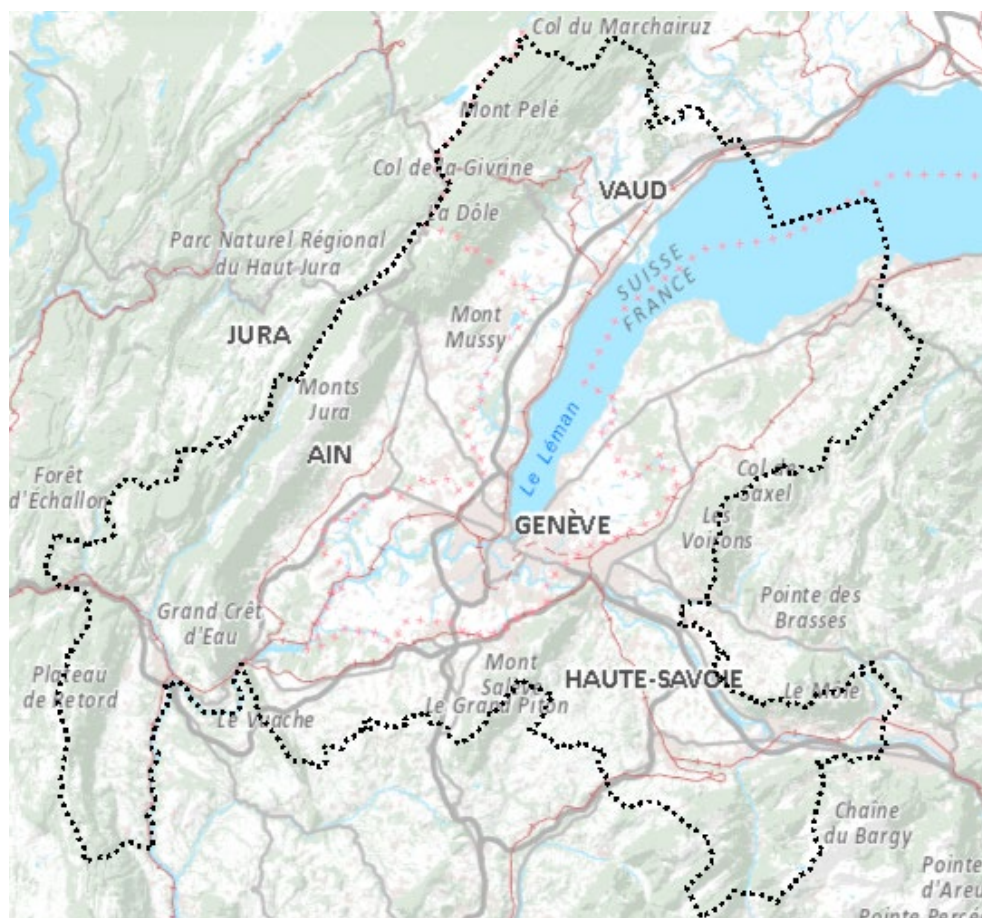
- Par quels moyens pourra la préservation nécessaire du statut de Genève en tant que siège principal des Nations Unies en Europe et carrefour indispensable de la diplomatie multilatérale, jouer un rôle décisif dans la transition écologique du Grand Genève ?
- Comment garantir la circulation des individus par de nouveaux dispositifs de mobilité, tout en diminuant la part de cette dernière dans la consommation énergétique globale ? Comment imaginer le rôle augmenté de l'aéroport international de Genève dans une nouvelle stratégie environnementale ?
- Comment tenir compte de la ressource sol/sous-sol, dans sa complexité biologique (le sol naturel comme source de vie essentielle pour le bien-être des villes), mais aussi technique (la saturation du sous-sol urbain par les réseaux). Quel peut-être le rôle, réel et/ou symbolique, du Centre international des recherches nucléaires (CERN) dans ce sens ?
- Comment tenir compte des risques environnementaux (hausse des températures, précipitations soudaines, sécheresses, mouvements du sol, etc.) dans la future conception des espaces urbains ?
- Quelle est la valeur actuelle du patrimoine bâti, et comment doit-il jouer son rôle dans la future économie des ressources (de son importance culturelle, jusqu'au rapport entre l'énergie grise et à son coût de maintenance) ?
- Comment le contexte largement figé de la ville européenne saura-t-il accueillir le besoin inhérent de la société contemporaine pour l'innovation et la différence ? Quel sera le futur dialogue entre tradition et modernité dans une ville qui reste hautement symbolique pour le monde entier ?
- Quelle sera l'économie du bâtiment dans la future ville et comment sera-t-il associé à l'économie circulaire pour une gestion efficace des déchets urbains ? Entre le bricolage, les processus participatifs et le *building information modelling* (BIM), comment la ville du futur sera-t-elle configurée de la grande échelle jusqu'à celle du mobilier urbain ?
- Quel sera le cycle des entrants/sortants et, plus généralement du métabolisme urbain, en relation avec une économie de la sobriété ?
- Comment déconnecter bien-être humain et confort matériel, pour aboutir à la réduction de la consommation d'énergie et de ressources nécessaire ? Quel sera le nouveau rôle (et la nouvelle forme) des espaces urbains de qualité dans le 21^e siècle ?
- Où et comment prévoir l'évolution démographique de la ville et quels espaces concevoir pour les nouvelles populations ?
- Comment garantir le fonctionnement technique des réseaux et comment comprendre la notion d'intelligence urbaine (Smart City) à l'égard de la diminution du bilan total carbone et l'utilisation des ressources locales renouvelable ?

- Comment échelonner dans les prochaines décennies le retour des villes à une empreinte écologique 1, étant donné que nous sommes globalement aujourd'hui à un facteur 1,7 en moyenne globale et 2,9 en moyenne européenne à laquelle les moyennes suisse et française se rapprochent sensiblement ?

Comme cela a déjà été évoqué, en s'appuyant sur les problématiques et les questions proposées mais aussi sur l'image jointe à ce cahier des charges, les équipes sont invitées à choisir leur angle d'approche et les axes le long desquels elles souhaitent développer leur vision, tout en maintenant un discours cohérent global concernant la transition écologique par le projet. La réflexion de chaque candidat doit s'opérer sur trois échelles: celle du territoire, celle de la ville ou du quartier et celle du bâtiment et de l'architecture.

1.6 Périmètre d'étude et de projet

Le périmètre de projet proposé par la consultation est celui du Projet de Territoire du Grand Genève, qui réunit les collectivités territoriales souhaitant collaborer au sein de ce projet transfrontalier. Si un candidat ne le juge pas pertinent, il peut le questionner, sur la base d'une problématisation adéquate.



2. Procédure

2.1 Procédure	Nom et adresse du maître d'ouvrage Comité de pilotage pour la Consultation sur le Grand Genève p/a Fondation Braillard Architectes Rue St-Léger 16 CH-1205 Genève
2.2 Genre de mandats d'étude parallèles et type de procédure	<p>Le Comité de pilotage lance une consultation sous la forme de mandats d'idées sur le thème du Grand Genève. Cette procédure est destinée à préciser les potentiels de ce territoire grâce à une recherche prospective, menée par sept équipes pluridisciplinaires. Suite à la procédure de consultation, le Comité de pilotage ne prévoit aucune suite de mandat spécifique. La démarche est organisée sous la forme d'une procédure sélective qui se déroule en deux temps :</p> <ol style="list-style-type: none">1. la présélection des candidats sur dossier par le Comité de pilotage de 7 équipes selon les critères d'évaluation mentionnés au point 3.3.2. les mandats d'étude parallèles à un degré avec un dialogue intermédiaire, qui n'aboutiront à aucun classement.
2.3 Bases juridiques	<p>La participation aux mandats d'étude parallèles implique, pour le Comité de pilotage, le Collège d'experts et les participants, l'acceptation des clauses du présent règlement et cahier des charges, des réponses aux questions, des rapports du collège d'experts lors des dialogues et du règlement SIA 143, édition 2009.</p>
2.4 Langue(s) officielle(s)	<p>Les langues officielles sont le français et l'anglais pour toute information, documentation, audition et échange de courrier. En ce qui concerne les rendus, il est demandé que les planches et les fiches de synthèse soient réalisées exclusivement en français alors que les rapports et les présentations orales pourront se faire en français ou en anglais, à la discrétion des équipes.</p>
2.5 Devise monétaire applicable	<p>La devise monétaire officielle acceptée pendant la durée de la procédure et pour l'exécution du marché est exclusivement le Franc suisse (CHF).</p>
2.6 Droit de propriété, publication des projets	<p>Les droits d'auteurs sont fixés par le règlement SIA 143, 2009, art. 26. Le droit d'auteur sur les études reste propriété des participants. Les documents relatifs aux propositions remises deviennent propriété du maître de l'ouvrage. En outre, la propriété intellectuelle (droit d'auteur) est garantie.</p> <p>Aucune publication des projets par les candidats ne doit avoir lieu avant le vernissage de l'exposition prévue (voir 2.11). Par ailleurs, toute communication du projet et de ses contenus envers le public est réservée à l'organisateur, dans la limite de la déontologie et en accord préalable avec les équipes retenues.</p>

2.7 Litiges

En cas de litiges, le droit suisse s'applique.

2.8 Conditions de participation

Les conditions de participation ne requièrent pas de qualification professionnelle spécifique. Les qualifications des équipes seront appréciées sur la base des CV et références produites.

La constitution d'un groupement de mandataires est requise lors de cette procédure, dès l'inscription du candidat. Un professionnel ne peut pas faire partie de deux équipes à la fois.

Pour participer, il est nécessaire qu'un ou plusieurs membres de l'équipe possèdent des compétences en urbanisme, paysage et architecture. Une personne possédant ces compétences devra prendre le rôle de représentant de l'équipe de projet. L'équipe pourra se compléter en accueillant une ou plusieurs des compétences parmi les suivantes :

- Énergie
- Génie civil
- Génie rural
- Ingénierie environnementale
- Mobilité
- Protection du patrimoine
- Sciences humaines, économiques et sociales

Le fonctionnement des équipes et leur méthode de travail étant des critères majeurs d'appréciation de la démarche envisagée, les candidatures auront à démontrer dès l'amont leur capacité à conjuguer efficacement les contributions des praticiens et des scientifiques. Aussi, le fonctionnement des équipes de la consultation doit permettre d'articuler recherche et projet. Pour la conception et la réalisation, une attention particulière est requise sur la qualité de l'expression visuelle, ainsi que sur la communication du projet.

Sous réserve de motif impérieux (faillite d'un membre du groupement par exemple), la composition du groupement ne pourra plus être modifiée jusqu'à la fin de la consultation. Une éventuelle modification du groupement après le dépôt de la candidature devra être annoncée pour validation au Comité de pilotage.

Aucun candidat, membre, associé ou sous-traitant ne doit se trouver en situation de conflit d'intérêt avec des membres du Collège d'experts et du Comité de pilotage. Les candidats devront se conformer aux prescriptions du règlement SIA 143, 2009, et plus particulièrement la ligne directrice 142i-202f « conflits d'intérêts et motifs de renonciation » de la SIA (www.sia.ch/142i).

2.9 Exclusion

Les motifs d'exclusion du jugements sont les suivants :

- candidature livrée en dehors du délai ;
- candidature incomplète dans ses parties essentielles ;
- candidature incompréhensible ou laissant supposer des intentions déloyales.

La décision d'exclusion de la consultation sera dûment motivée.

2.10 Sous-traitance

La sous-traitance est acceptée. Le cas échéant, elle devra être annoncée dans le dossier de candidature en précisant le statut « sous-traitant » et devra également respecter toutes les conditions de l'appel à candidatures.

2.11 Indemnités prévues

L'enveloppe budgétaire forfaitaire consacrée à la contribution de chacune des équipes sélectionnées est de CHF 70'000 toutes taxes comprises. Elle comprend l'ensemble des frais et rémunérations du groupement, y compris la conception et la réalisation des documents contractuels (hors maquette). L'indemnité sera distribuée comme suit :

	Echéances	Parts
1	Validation de la sélection des équipes	40 %
2	Validation du rapport intermédiaire	30 %
3	Validation du rapport final	30 %

2.12 Calendrier de la procédure

	Phases	Dates
1	Appel à candidatures	27 juin 2018
2	Envoi des questions à l'organisateur	jusqu'au 30 août 2018
3	Dépôt des candidatures	26 septembre 2018
4	Annonce de la sélection des équipes	22-26 octobre 2018
5	Premier dialogue de présentation Conférences à l'attention des équipes	11 décembre 2018 12 décembre 2018
6	Echanges de questions-réponses	8-17 janvier 2019
7	Dialogue intermédiaire	2 jours de juin 2019 (à préciser)
8	Echanges de questions-réponses	(à définir)
9	Dialogue final	2 jours de décembre 2019
10	Exposition et rapport du collège	mars 2020 (à préciser)
11	Valorisation (publications, expositions, etc.)	(à préciser)

2.13 Composition des comités d'évaluation

Les dossiers de candidature seront évalués par le Collège d'experts, qui laissera le soin au Comité de pilotage de procéder à la sélection finale sur la base de ses recommandations. Les projets présentés dans le cadre des MEP seront évalués par le Collège d'experts, qui en établira la critique et les recommandations intermédiaires à l'attention des mandataires et les recommandations finales à l'attention du Comité de pilotage. L'organisateur, sur requête du collège d'experts approuvée par l'adjudicateur, se réserve le droit de faire appel à d'autres spécialistes-conseils selon le développement des mandats d'étude parallèles. Le cas échéant, il fera en sorte de les choisir afin qu'ils ne se trouvent pas en conflit d'intérêt avec l'un des concurrents.

Comité de pilotage :

1. Frédéric Bessat
chef français du Projet d'Agglomération, Pôle métropolitain du Genevois français
2. Tarramo Broennimann
co-président de la Fédération des Architectes Suisses, section genevoise (FAS)
3. Elena Cogato Lanza
présidente de la Fondation Braillard Architectes
4. Robert Cramer
président de Patrimoine Suisse Genève
5. Arnaud Dutheil
directeur de la CAUE Haute-Savoie
6. Sylvain Ferretti
directeur de l'Office de l'urbanisme, Canton de Genève
7. Michael Møller
Bureau des Nations Unies à Genève
(membre invité, sans pouvoir de décision)
8. Sandra Robyr
présidente de la Fédération Suisse des urbanistes — section suisse romande (FSU-r)
9. Patricia Solioz Mathys
directrice exécutive Smart City (SIG)

Collège d'experts :

Comité technique :

1. Matthieu Baradel, ingénieur en mobilité,
chef genevois du Projet d'Agglomération, Canton de Genève
2. Marcellin Barthassat, architecte-urbaniste,
membre du comité de Patrimoine Suisse Genève
3. Marion Charpié-Pruvost, urbaniste,
chargée de mission aménagement du territoire
au Pôle métropolitain du Genevois Français
4. Xavier Fischer, architecte-urbaniste,
ex-président de la Fédération suisse des urbanistes
— section suisse romande (FSU-r)
5. Laurent Maerten, géographe,
Office fédéral du développement territorial

6. Ludovica Molo, architecte,
présidente de la Fédération des Architectes suisses (FAS)
7. Alexandre Prina, ingénieur en mobilité,
directeur de la planification des transports, Canton de Genève
8. Pascale Roulet-Mariani, architecte-urbaniste,
cheffe nyonnaise du Projet d'Agglomération, District de Nyon
9. Marcel Ruegg, économiste,
directeur des relations académiques et institutionnelles,
Services industriels genevois (SIG)
10. Andréa Spoecker, docteure en architecture,
CAUE Haute-Savoie
11. Walter Vetterli, ingénieur en agronomie,
directeur du service de l'environnement et des risques majeurs,
Canton de Genève

Comité scientifique Eco-Century Project

1. Sabine Barles, docteure en urbanisme,
Université Paris 1 Panthéon Sorbonne
2. Rémi Baudouï, docteur en urbanisme et en sciences politiques,
Université de Genève
3. Dominique Bourg, docteur en philosophie,
Université de Lausanne
4. Pascal Rollet, architecte,
École nationale supérieure d'architecture de Grenoble
5. Robert Sadleir, économiste,
membre du comité ISO TC268 Communautés durables et envi-
ronnements urbains. Membre de Smart City Systems IEC
6. Günther Vogt, architecte-paysagiste,
École polytechnique fédérale de Zürich

Personnalités extérieures

1. Kees Christiaanse, architecte,
École polytechnique fédérale de Zürich, KCAP Zürich
2. Manuel Gausa, architecte,
Université de Gênes
3. Carole Hein, docteure en histoire de l'urbanisme
et de l'architecture, Université de technologie de Delft
4. Bernard Lachal, docteur en physique,
ex-professeur des systèmes énergétiques, Université de Genève
5. Bertrand Lemoine, architecte, docteur en histoire,
ex-directeur général de l'Atelier international du Grand Paris
6. Christian Schmid, docteur en géographie et sociologie,
École polytechnique fédérale de Zürich
7. Michel Schuppisser, ingénieur en mobilité,
mrs partner, Zürich
8. Annie Tardivon, architecte-paysagiste, Inuits, Paris
9. Michèle Tranda-Pittion, docteure en architecture et urbanisme,
Université de Genève
10. Ariane Widmer, architecte-urbaniste,
schéma directeur de l'ouest-lausannois Renens
11. Bernard Zumthor, docteur en histoire, ex-conservateur cantonal
et directeur général du patrimoine à l'Etat de Genève

Temps 1 :

Appel à candidatures

3.1 Inscription et demande du dossier

Temps 1 : appel à candidatures
Le dossier est téléchargeable
sur le site internet :
www.consultationgrandgeneve.ch

3.2 Questions à l'organisateur et réponses

Les questions techniques et de procédure devront être soumises à l'organisateur par email (info@consultationgrandgeneve.ch) au plus tard le **30 août 2018 à 23h59**. Les questions écrites parvenant au-delà de ce délai ainsi que les questions adressées par téléphone ne seront pas prises en considération. Les questions doivent être précises et concises, avec référence à un chapitre du présent cahier des charges. Les réponses à l'ensemble des questions seront adressées, via email, aux équipes participantes jusqu'au 15 septembre 2018. Les contacts entre les équipes et les autres acteurs sont limités aux séries échange de questions et aux dialogues prévus.

3.3 Critères de sélection

Les dossiers seront évalués par le Collège d'experts, qui laissera le soin au Comité de pilotage de procéder à la sélection finale sur la base de ses recommandations. Les équipes pluridisciplinaires sélectionnées seront le fruit d'une ambition collective basée sur l'alliance des structures d'agences (architecture, urbanisme, paysage...), des bureaux d'étude, des laboratoires de recherche et/ou des chercheurs. La sélection visera à retenir, parmi les meilleures candidatures, des approches complémentaires par les thématiques principalement abordées ainsi que par les résultats pouvant en être attendus.

Les critères de sélection sont les suivants :

Démarche du candidat :

La lettre de motivation :

Le candidat doit présenter son parcours, son positionnement sur la transition urbaine et ses motivations à participer à la Consultation.

La note d'intention :

Le candidat doit présenter son positionnement en termes de transition écologique urbaine en relation avec les points décrits en paragraphe 1.5a et décrire les choix stratégiques d'investigation qu'il souhaite adopter en conséquence. Il est notamment attendu que le candidat explicite son champ d'investigation, sa méthode de travail, les outils qu'il mobilisera et ses choix d'axes de travail (voir pt. 1.5).

Compétences :

Le candidat doit présenter les curriculum vitae des personnes principales qui seront amenées à travailler sur le mandat. Le caractère interdisciplinaire de l'équipe est une qualité recherchée et indispensable. Une attention sera portée au choix des compétences réunies au sein de l'équipe, lesquelles devront se justifier en regard des axes de travail et de la méthodologie choisis. Un organigramme de l'équipe doit renseigner sur son fonctionnement et sur la répartition des tâches et responsabilités.

Références du candidat:

L'équipe devra fournir quatre références (projet, article, concours, etc.) qui tendent à répondre et à satisfaire aux exigences et caractéristiques suivantes :

- qui sont en rapport avec le type de projets demandés, en termes de complexité et d'importance ;
- qui proposent une complexité similaire mais qui ne sont pas forcément du même type ;
- qui démontrent l'aptitude, les compétences et l'expérience nécessaires pour le projet demandé et pour l'approche proposée par le candidat.

Les critères sont pondérés comme suit :

Démarche du candidat	60 %
Compétences du candidat	20 %
Références du candidat	20 %
Total	100 %

3.4 Contenu des dossiers à retourner pour le Temps 1

Le dossier doit contenir :

- Le formulaire à remplir par le représentant de l'équipe de projet (annexé au présent document).

Celui-ci permettra, notamment, au candidat de déposer :

- La lettre de motivation (6'000 signes, espaces compris)
- La note d'intention (12'000 signes, espaces compris)
- Compétences du candidat (2 pages A4 par membre de l'équipe + 1 page A4 pour l'organigramme)
- Les références du candidat (4 pages A4)

3.5 Remise des dossiers de présélection

Le candidat doit déposer sa candidature sous forme électronique à l'aide du formulaire prévu à cet effet.

Les dossiers doivent être parvenus à l'organisateur pour le :

26 Septembre à 12h00

La décision sera transmise aux équipes dans la semaine du 22 au 26 octobre 2018 par courrier électronique.

Temps 2 : consultation

Mandats d'étude parallèle

4.1 Forme de mise en concurrence et procédure

Temps 2: consultation (mandats d'étude parallèle)

La procédure MEP a été choisie parce que le programme complexe nécessite plusieurs réponses pour permettre au Comité de pilotage de se déterminer sur des choix de solutions.

L'absence d'anonymat lors du jugement des propositions exige de la part de tous les acteurs qu'ils fassent preuve d'indépendance et de la plus grande intégrité.

Les MEP prévus dans le cadre de ce projet sont des mandats d'idées. Ils ne donneront lieu à aucune suite du mandat.

Cette procédure est non anonyme, avec des temps de dialogues entre les équipes et le Collège d'experts. Certains dialogues se feront en présence du Comité de pilotage et d'un public.

4.2 Dispositions pour le dialogue de présentation

a. Éléments fournis

Un gabarit servant de base à la présentation sera fourni à chaque candidat sélectionné.

b. Dialogue avec le collège d'experts

11 décembre 2018 — Pavillon Sici, Genève

Les sept équipes sélectionnées seront invitées à un dialogue de lancement qui aura pour but de permettre aux équipes de démontrer leurs aptitudes à participer à la consultation, de présenter leurs hypothèses sur l'évolution des villes à l'aune de la transition écologique et de décrire leur méthode de travail. Ce dialogue prendra la forme d'un événement ouvert au public au sujet de la transition écologique métropolitaine.

c. Mode de rendu et documents demandés pour la présentation des équipes et de leurs hypothèses

Chaque équipe est invitée à préparer un diaporama comme support à sa présentation, qui durera au maximum 20 minutes. Aucun envoi de document n'est requis avant le dialogue de présentation.

d. Critères d'appréciation des propositions

Pertinence du positionnement sur l'évolution des villes par le projet à l'aune de la transition écologique

e. Issue du jugement

À l'issue du dialogue de présentation, le Collège d'experts transmettra son avis et ses recommandations aux équipes. Chacune est tenue de les intégrer à son travail pour la suite de la consultation.

f. Journée de conférences

Les acteurs-clés du Projet de Territoire du Grand Genève seront invités à transmettre leur expertise aux équipes de projet le 12 décembre 2018. À l'issue de cette journée de conférences, les équipes recevront une clé USB contenant toutes les informations, données et supports graphiques nécessaires à la conduite de leur projet.

g. Questions au collège d'experts et réponses

Les questions devront être soumises à l'organisateur par email (info@consultationgrandgeneve.ch) au plus tard le 8 janvier 2019 à 23h59. Les questions écrites parvenant au-delà de ce délai ainsi que les questions adressées par téléphone ne seront pas prises en considération. Les questions doivent être précises et concises.

Les réponses à l'ensemble des questions seront adressées, via email, aux concurrents jusqu'au **17 janvier 2019**.

Les contacts entre les équipes et les autres acteurs sont limités aux séries échange de questions et aux dialogues prévus.

4.3 Dispositions pour le dialogue intermédiaire

a. Éléments fournis

Les informations, données et supports graphiques nécessaires à la conduite du projet auront été fournis aux équipes sélectionnées lors de la journée de conférence du 12 décembre 2018 (cf. 4.3.6).

Un gabarit servant de base à la présentation sera fourni à chaque candidat sélectionné.

b. Dialogue avec le collège d'experts

2 jours de juin 2019 (à préciser)

À mi-chemin de la procédure de consultation aura lieu un dialogue intermédiaire, à l'occasion duquel les sept équipes retenues présenteront leur rapport intermédiaire et discuteront leurs axes de recherche avec le collège d'experts. Le dialogue intermédiaire prendra la forme d'un séminaire à huis-clos.

c. Mode de rendu et documents demandés pour la présentation intermédiaire

Un rapport intermédiaire au format A3 présentant les axes de recherches et l'avancement du projet (le contenu peut être en français ou en anglais) devra parvenir à l'organisateur le (date à préciser) par courrier (le cachet de la poste ne faisant pas foi) ou en mains propres.

De plus, chaque équipe sera invitée à préparer un diaporama comme support à sa présentation au dialogue final. Le temps de parole est limité à 40 minutes par équipe. Il sera suivi d'un échange avec le Collège d'experts d'environ 40 minutes.

d. Critères d'appréciation des propositions

Les rapports remis et leur présentation seront évalués sur la base des critères d'appréciation suivants (sans ordre hiérarchique):

- qualité paysagère d'ensemble, des aménagements et des espaces publics ;
- prise en compte des enjeux écologiques ;
- pertinence et fonctionnalité dans la répartition et l'organisation (gradient) entre les espaces naturels et bâtis ;
- qualité des accès et des relations des espaces urbanisés ;
- intégration des enjeux de mobilité et réponses pertinentes à chaque échelle ;
- prise en compte des besoins de la population ;
- aptitudes des propositions à servir de support à une identité commune au Grand Genève ;
- mise en valeur des patrimoines (nature, bâti, industriel) ;
- qualité des solutions techniques et environnementales ;
- cohérence de la démarche prospective ;
- capacité du projet à assurer une croissance économique stable et durable ;
- réponse spatiale à trois échelles (territoire, ville, architecture) ;
- solution à la consommation, distribution et production de l'énergie ;
- plein respect du présent programme.

L'ordre de citation des critères ne correspond pas à une pondération.

e. Issue du jugement

A l'issue du dialogue intermédiaire et après examen du rapport remis, le Collège d'experts transmettra son avis et ses recommandations aux équipes. Chacune est tenue de les intégrer à son travail pour la suite de la consultation.

f. Questions au Collège d'experts et réponses

Les questions devront être soumises à l'organisateur par email (info@consultationgrandgeneve.ch) (date à définir). Les questions écrites parvenant au-delà du délai ainsi que les questions adressées par téléphone ne seront pas prises en considération. Les questions doivent être précises et concises.

Les réponses à l'ensemble des questions seront adressées, via email, aux concurrents (date à définir).

Les contacts entre les équipes et les autres acteurs sont limités aux séries échange de questions et aux dialogues prévus.

4.4 Disposition pour le rendu final

a. Éléments fournis

Si nécessaire, la documentation supplémentaire sera disponible sur le site www.consultationgrandgeneve.ch

Un gabarit servant de base à la présentation sera fourni à chaque candidat sélectionné.

b. Présentation finale au Collège d'experts

2 jours de décembre 2019 (à préciser)

Au bout des 12 mois de la consultation, les projets finaux seront présentés lors d'un dialogue ouvert au public. Au terme de ce processus, les résultats de la consultation seront présentés lors d'une exposition.

c. Mode de rendu et documents demandés pour la présentation finale

Les documents finaux devront parvenir à l'organisateur le (date à préciser) par courrier (le cachet de la poste ne faisant pas foi) ou en mains propres, sous la forme suivante :

- maximum six planches de format vertical A0 avec le nord en haut et dont les éléments écrits doivent être en français ;
- une fiche de synthèse permettant la communication sur le projet et rédigée en français ;
- une maquette dont l'échelle est laissée au choix des candidats ;
- une maquette numérique à l'échelle du territoire (couches SIG) ;
- un dossier imprimé et relié au format A4 contenant l'ensemble de la phase de diagnostic ainsi que la phase projectuelle et qui peut être rendu en français ou en anglais.

De plus, chaque équipe sera invitée à préparer un diaporama comme support à sa présentation au dialogue final. Le temps de parole est limité à 40 minutes par équipe. Il sera suivi d'un échange avec le Collège d'experts d'environ 40 minutes.

d. Examen préalable

Les projets retenus feront l'objet d'un examen préalable par le Comité de pilotage sans jugement de valeur, qui porte sur le respect des prescriptions du programme.

e. Critères d'appréciation des propositions

Identique à ceux du dialogue intermédiaire au paragraphe 4.3.4.

f. Issue du jugement

A l'issue de la procédure et suite à l'examen des documents de projets remis, le Collège d'experts transmettra son avis et ses recommandations à l'attention du Comité de pilotage. Puisqu'il s'agit d'une consultation sous forme de mandats d'idées, la procédure n'aboutira à aucun classement entre les participants.

4.5 Exposition publique et publication	Une exposition publique des projets des sept équipes sélectionnées est prévue à l'issue de la consultation sur au moins 10 jours.
4.6 Récupération des projets remis	Par le fait de la rémunération des équipes pour leur projet rendu, tous les documents deviennent propriété de l'adjudicateur. Dès lors, aucun projet ne pourra être récupéré.
5 Annexe, documents remis	<ul style="list-style-type: none">— Le présent document de MEP— La fiche d'identification— Bibliographie
6 Contacts	info@consultationgrandgeneve.ch Tél. 0041 22 311 17 17

Comité de pilotage pour la Consultation
sur le Grand Genève:

Coordination du projet:
Panos Mantziaras, directeur Fondation Braillard Architectes

Textes:
Hélène Gallezot, Panos Mantziaras,
Daniel Risse, Anne Veuthey

Conception graphique:
Daniel Kunzi, Silvia Francia, atelier blvdr Genève
Edité le © 3 Juillet 2018
